

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL**

-----

**OFFICE DE PROTECTION  
DES VEGETAUX**

**DIRECTION NATIONALE  
DE L'AGRICULTURE**

-----

**RAPPORT DE MISSION :**

**PARTICIPATION A LA REUNION CONJOINTE DU COMITE  
REGIONAL DES PESTICIDES DE L'UNION (CRPU) ET DU SOUS  
COMITE DE SECURITE SANITAIRE DES VEGETAUX**

*(16 AU 19 MARS 2015, HOTEL PALM BEACH / OUAGADOUGOU / BURKINA FASO)*

**Présenté par :**

- **Mr. Halidou MOHOMODOU**, Chef Bureau Documentation, Information et Communication, Office de Protection des Végétaux,
- **Mr. Mody Baber**, Chef de la Section Contrôle de Qualité et Suivi des Professionnels du Secteur, Direction Nationale de l'Agriculture

**Mars 2015**

## **INTRODUCTION**

Suivant ordres de mission N°0795/SGG-RM du 10 mars 2015 et N°803/SGG-RM du 10 mars 2015, Mr. Halidou MOHOMODOU, Chef Bureau Documentation, Information et Communication à l'Office de Protection des Végétaux et Mr. Mody Baber, Chef de la Section Contrôle de Qualité et Suivi des Professionnels du Secteur à la Direction Nationale de l'Agriculture ont participé à Ouagadougou à la réunion conjointe du Comité Régional des Pesticides de l'Union et du Sous-Comité de Sécurité Sanitaire des Végétaux s'est tenue, à l'Hôtel Palm Beach de Ouagadougou, du 16 au 19 mars 2015.

La rencontre avait pour objectifs : (i) de faire le point de la mise en œuvre dans les Etats membres, des règlements communautaires relatifs à la gestion des pesticides et à la sécurité sanitaire des végétaux ; (ii) d'analyser la situation phytosanitaire dans les Etats membres ; (iii) de faire des propositions pour une meilleure prise en charge de la gestion des pesticides et des questions phytosanitaires dans les Etats membres.

Ont pris part à cette réunion, les Directeurs des Services en charge de la Protection des Végétaux et de la gestion des pesticides des huit (08) Etats membres de l'UEMOA, ou leurs représentants, les représentants des Ministères en charge de l'environnement et de la santé du Burkina Faso, les représentants du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse dans le Sahel (CILSS), à travers l'Institut du Sahel et le Centre Régional AGRHYMET, ainsi que les Cadres de la Commission de l'UEMOA.

La liste des participants est jointe en annexe.

### **I. CEREMONIE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution de Monsieur Hachimou ISSAKA, Conseiller technique représentant Monsieur Ibrahima DIEME, Commissaire Chargé de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME), empêché.

Avant le discours d'ouverture, une minute de silence a été observée à la mémoire du Professeur Adama TOE, Président du Comité Sahélien des Pesticides (CSP), illustre disparu.

Dans son allocution, le Conseiller Technique a, aux noms de Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'UEMOA et du Commissaire du DSAME, souhaité la bienvenue aux participants et exprimé tout le soutien de la Commission de l'UEMOA aux Autorités de la transition en cours au Burkina Faso. Il a rappelé l'importance du secteur Agricole dans l'Union et mis en évidence les contraintes auxquelles il est confronté, notamment l'ampleur des dégâts des ennemis des cultures qui peut atteindre 40% de la production.

Poursuivant son intervention, le Conseiller Technique a rappelé la nécessité d'encadrer par une réglementation l'utilisation des pesticides, principale option face aux ennemis des cultures. C'est ce qui justifie, dit-il, l'adoption du Règlement N°04/2009/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des règles régissant l'homologation, la commercialisation et le contrôle des

pesticides au sein de l'UEMOA. Ledit Règlement, poursuit-il, a défini en son article 47, les organes de gestion des pesticides qui sont le Comité Régional des Pesticides de l'Union (CRPU) et des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP).

Précisant que la présente réunion entre dans le cadre des activités de ces organes, le Conseiller technique a exhorté les participants à s'investir pleinement dans le traitement des points inscrits à l'ordre du jour.

Avant de déclarer ouverts les travaux de la réunion, il a remercié les participants pour leur présence effective, tout en les exhortant à ardemment s'investir dans les travaux pour que les objectifs visés par la réunion soient atteints.

Après le discours d'ouverture, Monsieur Seyni HAMADOU, Directeur de l'Agriculture de l'UEMOA a dans une brève intervention, rappelé l'importance de la réunion et expliqué la nécessité d'une dynamique régionale pour la prise en charge des questions relatives à la gestion des pesticides et à la lutte contre les ennemis des cultures. Il s'est excusé de son absence pour la suite de la réunion en raison de la tenue à Niamey, du Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire.

## **II. LE DEROULEMENT DES TRAVAUX**

### **2.1. MISE EN PLACE DU BUREAU DE SÉANCE**

Conformément au règlement de l'UEMOA, le bureau de séance, composé comme suit, a été mis en place :

- Président : Mr. Manou BAGUE (Niger) ;
- 1<sup>er</sup> Rapporteur : Mr. Papa Sam GUEYE (Sénégal) ;
- 2<sup>ème</sup> Rapporteur : Mr. Minto DJATOITE (Togo).

Le bureau ainsi mis en place a présenté aux participants, les projets d'ordre du jour et le programme de travail qui ont été adoptés après les amendements relatifs d'une part, à la synthèse de la journée qui a été ramenée en début des travaux du lendemain au lieu de la fin de journée, et d'autre part à la fusion des sessions 5 et 6 du programme.

### **2.2. PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE LA RÉUNION**

Cette présentation faite par la Commission de l'UEMOA s'est axée essentiellement sur le rappel du contexte de la réunion et les objectifs poursuivis, à savoir :

- ✓ présenter le Règlement N°04/2009/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des règles régissant l'homologation, la commercialisation et le contrôle des pesticides au sein de l'Union ;
- ✓ faire le point de la mise en œuvre du Règlement N°04/2009/CM/UEMOA dans les Etats membres ;

- ✓ présenter le Règlement d'exécution N°04/2013/UEMOA portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité Régional de Sécurité Sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments ;
- ✓ analyser la situation phytosanitaire de la campagne écoulée dans les Etats membres ;
- ✓ faire le point de la gestion des pesticides dans les Etats membres ;
- ✓ faire des propositions pour l'opérationnalisation du CRPU en tenant compte de la nouvelle dynamique régionale, notamment les perspectives de la mise en place du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP) dans l'espace CEDEAO ;
- ✓ faire des propositions pour la définition de l'approche institutionnelle régionale optimale pour la prise en charge des questions relatives à la gestion des pesticides et à la sécurité sanitaire des végétaux dans l'espace UEMOA.

### **III. RÉSULTATS DES TRAVAUX**

#### **3. 1. Session 1 : Exposé sur le Règlement N°04/2009/CM/UEMOA**

La Commission de l'UEMOA a présenté le Règlement N°04/2009/CM/UEMOA, relatif à l'harmonisation des règles régissant l'homologation, la commercialisation et le contrôle des pesticides au sein de l'Union.

A l'issue de cette présentation, les participants ont déploré le retard accusé dans la mise en œuvre dudit Règlement adopté depuis le 27 mars 2009, notamment l'adoption non effective des textes d'application (Règlements d'exécution) par la Commission de l'UEMOA.

D'autre part, les participants ont noté la nécessité de préciser et d'harmoniser la sanction des violations des dispositions dudit Règlement et de ses textes d'application (Article 49 du Règlement).

#### **3.2. Session 2 : Etat de mise en œuvre du Règlement N°04/2009/CM/UEMOA**

Cette session a été marquée par les présentations des Etats membres, relatives à l'état de la mise en œuvre du Règlement N°04/2009/CM/UEMOA.

Ces présentations ont permis de noter la disparité entre les Etats dans la mise en œuvre de ce Règlement.

Les participants ont souligné la difficulté d'appropriation du Règlement du fait de la coexistence de trois réglementations dans l'espace UEMOA : (i) la Réglementation Commune aux États membres du CILSS sur l'Homologation des Pesticides, issue de la Résolution N°8/34/CM/99 ; (ii) le Règlement C/Reg.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO ; (iii) le Règlement N°04/2009/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des règles régissant l'homologation, la commercialisation et le contrôle des pesticides au sein de l'UEMOA.

C'est ainsi qu'il a été noté que certaines dispositions du Règlement N°04/2009/CM/UEMOA sont prises en charge par les Etats dans le cadre des réglementations du CILSS et de la CEDEAO.

D'une manière générale, les participants s'accordent sur la nécessité qu'un effort soit fait pour améliorer la mise en œuvre dudit Règlement afin que tous les pays soient au même niveau.

### **3.3. Session 3 : Gestion des pesticides dans les Etats membres**

Cette session a également permis aux Etats membres de présenter la situation sur la gestion des pesticides. Comme à la précédente session, après exposé de chaque pays, et suite à des échanges, il a été observé une disparité sur la gestion des pesticides dans les Etats membres.

Il est à noter que tous les Etats ont mis en place les structures chargées de la gestion des pesticides (CNGP). Cependant, une variabilité de la composition et du niveau de fonctionnalité des CNGP a été constatée.

Les recommandations suivantes ont été formulées à cet effet :

- harmoniser au sein de l'UEMOA les procédures d'accord ou de délivrance d'agrément pour commercialiser les pesticides ;
- disposer de toutes les données annuelles par pays sur le volume des pesticides importés, refoulés ou obsolètes au sein de l'espace UEMOA ;
- circonscrire en géo référant tous les postes de contrôle de l'Espace pour une meilleure gestion du flux des pesticides ;
- promouvoir la triangulation entre les pays pour résoudre le problème de stocks en excès de pesticides afin de prévenir l'accumulation des stocks de pesticides obsolètes;
- rendre obligatoire les analyses des formulations de pesticides et leur prise en charge par les importateurs/distributeurs et les formulateurs locaux dans l'Espace.

### **3.4. Session 4 : Arrangements politiques et institutionnels prévus dans le cadre du COAHP**

Cette session présentée par le CILSS, s'est articulée autour (i) des Arrangements politiques et institutionnels pour la mise en place et l'animation du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP) et des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) ; (ii) de l'organisation et le fonctionnement du COAHP ; (iii) le mécanisme de financement.

Après les questions d'éclaircissement, il a été fortement recommandé d'une part, une implication des autorités nationales dans l'option du schéma institutionnel présenté, et d'autre part, d'accélérer les procédures de signature de l'Accord ou la Convention tripartite entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS.

### **3. 5. Session 5 : propositions pour l'opérationnalisation du CRPU et la définition de l'approche institutionnelle régionale pour la prise en charge optimale des questions relatives à la gestion des pesticides**

Deux groupes de travail ont été mis en place en vue de réfléchir sur des propositions pertinentes pour l'opérationnalisation du CRPU et la définition de l'approche institutionnelle régionale en matière de gestion des pesticides (Cf. Annexe 2 résultats des travaux de groupe).

A l'issue des échanges qui ont suivi la restitution des travaux de groupe, les propositions ci-après ont été retenues :

## **De l'opérationnalisation du CRPU**

A l'issue des travaux et des échanges qui s'en sont suivis, la réunion a jugé que la mise en place et l'opérationnalisation du CRPU ne sont pas pertinentes au regard:

- ✓ de la dynamique amorcée par les trois OIG (CEDEAO, CILSS, UEMOA) en ce qui concerne l'harmonisation de la mise en œuvre de leurs textes réglementaires relatifs aux intrants agricoles de productions végétales (Engrais, semences, pesticides) ;
- ✓ du souci de faciliter d'une part, le travail des Comités nationaux chargés de la gestion des pesticides, et d'autre part de mutualiser les moyens en vue d'optimiser les ressources ;
- ✓ de la lettre ECW/CAERE/ADR/Reg Pesticides/AST/ 14/04/13/moc, du Président de la Commission de la CEDEAO, donnant mandat au CILSS pour la coordination de la mise en place des Comité Nationaux de Gestion des Pesticides et l'animation du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP)
- ✓ des objectifs poursuivis par le protocole d'accord entre la CEDEAO et l'UEMOA pour la mise en cohérence des normes communautaires;
- ✓ de l'expérience accumulée et de l'expertise avérée du CILSS en matière d'homologation des pesticides ;

La réunion recommande à la Commission de l'UEMOA, de donner mandat au CILSS, pour l'homologation des pesticides dans le cadre de l'harmonisation régionale

### **3.6. Session 6 : Situation phytosanitaire de la campagne 2014-2015 dans les Etats membres**

Les Etats membres ont chacun présenté la situation phytosanitaire de la campagne 2014-2015.

La situation acridienne dans la région a été présentée par le CILSS.

A l'issue de ces présentations, il a été demandé à tous les pays de :

- se pencher davantage sur les ravageurs de stocks, à l'échelle régionale ;
- mettre un accent particulier sur les volets renforcement des capacités et communication ;
- prendre en compte la gestion de résistance des ravageurs, les mouvements transfrontaliers de différents ravageurs ;
- soutenir l'homologation des pesticides destinés aux cultures mineures dans le cadre de procédures aménagées ;
- promouvoir l'utilisation de tous les moyens efficaces de lutte contre les mouches de fruits dans le cadre d'une gestion intégrée de ce ravageur;
- soutenir le suivi sanitaire des applicateurs et du personnel en contact avec les pesticides ;
- prendre des dispositions préventives pour atténuer la propagation de nouveaux organismes nuisibles (la virose du bananier, la mineuse de la tomate, bactériose du manguier etc.) ;
- Créer des sites web par les services de protection des végétaux.

Par ailleurs, il a été relevé dans la présentation de la situation phytosanitaire par pays, que certains aspects d'une très haute importance n'ont pas été suffisamment pris en compte, notamment :

- les ravageurs et maladies des stocks ;
- les ravageurs émergents ;
- la formation, information et sensibilisation des applicateurs.

D'autre part, il a été recommandé aux pays de contribuer à la création et à l'animation d'un réseau de partage d'informations phytosanitaires à l'échelle régionale.

### **3.7. Session 7 : Présentation du Règlement d'exécution N°04/2013/UEMOA**

Cette présentation faite par l'UEMOA a mis un accent particulier sur la sécurité sanitaire des végétaux en vue de faire comprendre aux participants les dispositions pertinentes du Règlement d'Exécution N°04/2013/UEMOA, dans la perspective de l'application du Règlement N°07/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA.

### **3.8. Session 8 : Approche institutionnelle régionale optimale pour la prise en charge des questions relatives à la sécurité sanitaire des végétaux dans l'espace UEMOA**

En travaux de groupes, les participants ont passé en revue les différents éléments de l'approche institutionnelle régionale pour la prise en charge des questions relatives à la sécurité sanitaire des végétaux.

A l'issue des travaux de groupes, la réunion recommande aux pays de renseigner le formulaire sur la sécurité sanitaire des végétaux élaboré par l'UEMOA.

Il ressort des résultats de ces travaux de groupe les propositions suivantes :

➤ **L'opérationnalisation des mécanismes d'expertise et de coopération entre les Etats membres proposés par le Règlement N°07/2007/CM/UEMOA (Articles 17, 18, 19).**

A cet effet, ils recommandent :

- Développer une approche régionale de contrôle des semences, plants et des pépinières
- Développer une approche régionale de surveillance et de contrôle des ennemis transfrontaliers et des ennemis émergents.
- Etablir et mettre à jour régulièrement la liste des organismes nuisibles de quarantaine ;
- Développer l'échange d'informations et la coopération entre les Etats dans le domaine de la sécurité sanitaire des végétaux notamment la gestion des ennemis transfrontaliers et des nuisibles émergents.

- **Le renforcement des dispositifs de contrôle et de surveillance (ressources humaines, infrastructures, matériels et équipements adéquats des postes de contrôle et d'inspections phytosanitaires) ;**
- **Le renforcement des capacités d'interventions des acteurs en matière de lutte contre les ennemis des cultures :** (i) développement des cliniques des plantes ; (ii) matériels et équipements d'interventions phytosanitaires ; (iv) capacités techniques des acteurs ; (v) amélioration de la disponibilité des produits de traitement adaptés ; (vi) suivi de l'effet environnemental et sanitaire des interventions.

#### **IV. RECOMMANDATIONS**

A l'issue des quatre jours de réunion, les participants recommandent :

##### **A l'endroit de la Commission de l'UEMOA :**

- 1- accélérer les procédures de signature de la Convention tripartite entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS ;
- 2- donner mandat au CILSS, pour l'homologation des pesticides dans le cadre de l'harmonisation sous régionale ;
- 3- harmoniser au sein de l'UEMOA, les procédures d'accord et de délivrance d'agrément pour commercialiser les pesticides ;
- 4- disposer au sein de l'espace, de toutes les données annuelles par pays sur le volume des pesticides importés, refoulés ou obsolètes ;
- 5- circonscrire en géo référant tous les postes de contrôle de l'Espace pour une meilleure gestion du flux des pesticides ;
- 6- promouvoir la triangulation entre les pays pour résoudre le problème de stocks en excès de pesticides afin de prévenir l'accumulation des stocks de pesticides obsolètes;
- 7- créer et rendre fonctionnel un réseau de partage d'informations phytosanitaires à l'échelle de la région.

##### **A l'endroit des Etats membres :**

1. disposer de toutes les données annuelles par pays sur le volume des pesticides importés, refoulés ou obsolètes au sein de l'espace UEMOA ;
2. fournir la liste des postes de contrôle phytosanitaire et leur géo référencement ;
3. assurer la mise en œuvre de la triangulation entre les pays pour résoudre le problème de stocks en excès de pesticides afin de prévenir l'accumulation des stocks de pesticides obsolètes;
4. rendre obligatoire les analyses des formulations de pesticides et leur prise en charge par les importateurs/distributeurs et les formulateurs locaux dans l'Espace ;
5. contribuer à la création et à l'animation d'un réseau de partage d'informations phytosanitaires à l'échelle régionale ;
6. fournir les informations sur les ravageurs de stocks ;
7. mettre un accent particulier sur les volets renforcement des capacités et communication ;

8. prendre en compte la gestion de résistance aux pesticides des ravageurs et des mouvements transfrontaliers de différents ravageurs ;
9. soutenir l'homologation des pesticides destinés aux cultures mineures dans le cadre de la procédure aménagée ;
10. promouvoir l'utilisation de tous les moyens efficaces de lutte contre les mouches de fruits dans le cadre d'une gestion intégrée de ce ravageur;
11. assurer le suivi sanitaire des applicateurs et du personnel en contact avec les pesticides ;
12. prendre des dispositions préventives pour atténuer la propagation de nouveaux organismes nuisibles (la virose du bananier, la mineuse de la tomate, bactériose du manguiers etc.) ;
13. inventorier et rassembler les pesticides obsolètes, les emballages vides, équipements et matériels contaminés en vue de leur gestion ;
14. créer des sites web au niveau des services de protection des végétaux ;
15. allouer des fonds aux CNGP en vue d'assurer leur fonctionnement.

#### **A l'endroit du CILSS et des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO :**

1. accélérer les procédures de signature de la Convention tripartite entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS ;
2. créer et rendre fonctionnel un réseau de partage d'informations phytosanitaires à l'échelle de la région ;
3. mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des Réglementations régionales relatives à la gestion des pesticides et la sécurité sanitaire des végétaux dans un cadre harmonisé.

#### **V. CEREMONIE DE CLOTURE**

La cérémonie de clôture a été présidée par Mr. Oula TRAORE, Directeur Adjoint de l'Agriculture à la Commission de l'UEMOA.

Dans son mot de clôture, Mr TRAORE a exprimé sa satisfaction pour les résultats auxquels la réunion a abouti. En outre, il a souligné que les recommandations adressées à la Commission feront l'objet d'une analyse attentive, en vue d'entreprendre dans les meilleurs délais leur mise en œuvre.

Avant de déclarer clos les travaux de la réunion, Mr TRAORE a remercié les experts des Etats membres, les représentants des institutions régionales et internationales et les Cadres de la Commission pour leur contribution aux résultats obtenus.

## **CONCLUSIONS**

La réunion conjointe du Comité Régional des Pesticides de l'Union et du Sous-Comité de Sécurité Sanitaire des Végétaux s'est bien déroulée. Elle a permis de faire l'état de la mise en œuvre du Règlement N°04/2009/CM/UEMOA, le point de la gestion des pesticides et la situation phytosanitaire de la campagne écoulée dans les Etats membres.

Des propositions pertinentes pour l'opérationnalisation du CRPU en tenant compte des perspectives de la mise en place du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP) à l'échelle de l'espace CEDEAO et sur l'approche institutionnelle optimale régionale pour la prise en charge des questions relatives à la gestion des pesticides et à la sécurité sanitaire des végétaux dans l'espace UEMOA ont faites.

Il faut retenir enfin que le rapport final de cette réunion sera envoyé ultérieurement aux Etats membres de l'UEMOA et aux délégués.

**Annexe 1: Liste des participants****REUNION DU COMITE REGIONAL DES PESTICIDES ET DU SOUS-COMITE DE SECURITE SANITAIRE DES VEGETAUX  
OUAGADOUGOU (HOTEL PALM BEACH), DU 16 AU 19 MARS 2015**

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE/FONCTION	CONTACT /EMAIL
<b>BENIN</b>			
1	<b>Monsieur LIGAN Désiré</b>	Chef Service Protection des Végétaux et du Contrôle Phytosanitaire, cumulativement Président du Comité National d'Agrément et du Contrôle des Pesticides/DPV/MAEP au Bénin	Tél : (+229) 97 62 22 37/97 19 78 83. Email : <a href="mailto:desireligan@yahoo.fr">desireligan@yahoo.fr</a>
2	<b>Monsieur ZOGLOBOSOU Roland</b>	Assistant du Secrétaire Permanent du Comité National d'Agrément et du Contrôle des Pesticides/DPV/MAEP au Bénin	Email : <a href="mailto:rolandzr@yahoo.fr">rolandzr@yahoo.fr</a> Tél : (+229) 95 95 65 6.
<b>BURKINA FASO</b>			
3	<b>Mme SOURABIE/OUATTARA Pane Bernadette</b>	Ministère de la santé, Laboratoire National de Santé Publique	Tél : 70 25 55 89 Email : <a href="mailto:b_sourabie@yahoo.fr">b_sourabie@yahoo.fr</a>
4	<b>M. SANKARA Boureïma</b>	Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, Direction Générale, de la Préservation de l'Environnement et du Développement Durable	
5	<b>Mme OUEDRAOGO née KOULIBALY Watta</b>	Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, Directrice de l'Assainissement et de la Prévention des Risques Environnementaux	Tél : 70 26 64 78 Email : <a href="mailto:uedwata@yahoo.fr">uedwata@yahoo.fr</a>
6	<b>Monsieur OUEDRAOGO Dieudonné</b>	Direction de la Protection des Végétaux	
<b>COTE-D'IVOIRE</b>			
7	<b>Monsieur BONI Bah Gérard</b>	Chef de Service des Agréments phytosanitaires	Téléphone : 00225 45 52 08 62 Email : <a href="mailto:bahboni@yahoo.fr">bahboni@yahoo.fr</a>
<b>GUINEE-BISSAU</b>			
8	<b>Monsieur Pedro Correia LANDIM</b>	Chef de la division Phyto-Pharmacie	Tél: +245 66 46 830 Email : <a href="mailto:pedrocorreialandim@yahoo.com.br">pedrocorreialandim@yahoo.com.br</a>
8	<b>Monsieur Luis Antonio TAVARES</b>	Chef de la division contrôle phytosanitaire	Tél: 00245 55 47 553 Email : <a href="mailto:ltavares@yahoo.com">ltavares@yahoo.com</a>
<b>MALI</b>			
9	<b>Monsieur Mody Baber</b>	Direction Nationale de l'Agriculture/ Chef de la Section Contrôle de Qualité et Suivi des Professionnels du Secteur	Tél: 00223 66 89 73 05 Email: <a href="mailto:sidibemody78@yahoo.fr">sidibemody78@yahoo.fr</a>
10	<b>Monsieur MOHOMODOU Halidou</b>	Office de Protection des Végétaux /Chef de Bureau Documentation, Information et Communication	Tél : 00223 76 11 68 18 /98 27 07 88 Email : <a href="mailto:halidou_maiga@yahoo.fr">halidou_maiga@yahoo.fr</a>

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE/FONCTION	CONTACT /EMAIL
<b>CILSS</b>			
11	<b>Monsieur OUEDRAOGO Sylvain Nafiba</b>	INSAH/Secrétaire Permanent du Comité Sahélien des Pesticides (CSP/Bamako)	Tél. : 00223 76 66 97 15/00223 60 59 08 06 Email : <a href="mailto:sylvain.ouedraogo@insah.org">sylvain.ouedraogo@insah.org</a>
12	<b>Monsieur Halidou MAIGA Idrissa</b>	Centre Régional Agrhymet (CRA)/Niamey	Tél. : 00227 Email : <a href="mailto:I.maiga@agrhymet.ne">I.maiga@agrhymet.ne</a> ou <a href="mailto:idrismaiga63@gmail.com">idrismaiga63@gmail.com</a>
<b>NIGER</b>			
13	<b>Monsieur BAGUE Manou</b>	Chef du service contrôle phytosanitaire Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV) Niamey, NIGER	Tél. : (+227) 90 36 61 32 Email : <a href="mailto:manoubague@hotmail.fr">manoubague@hotmail.fr</a>
13	<b>Monsieur Salissou OUMAROU</b>	Directeur des études biologiques, DGPV/Niamey	Tél: (+227) 96 50 06 60 Email : <a href="mailto:ssamourou@yahoo.fr">ssamourou@yahoo.fr</a>
<b>SENEGAL</b>			
14	<b>Monsieur GUEYE Pape Sam</b>	Président de la CNGPC	Tél : (+221) 77 56 31 163 Email : <a href="mailto:psangueye@hotmail.com">psangueye@hotmail.com</a>
15	<b>Monsieur COLY Emile Victor</b>	Directeur de la Protection des Végétaux	Tél : (+221) 77 99 17 923 Email : <a href="mailto:dpv1@orange.sn">dpv1@orange.sn</a>
<b>TOGO</b>			
16	<b>Monsieur TAGBA Atsu</b>	Ingénieur Agrochimiste/Chef de la Division Phytopharmacie et Répression de Fraudes, Secrétaire permanent du Comité des Produits Phytopharmaceutiques	Tél : +228 22 51 44 04/90 10 36 87 Email : <a href="mailto:igotagba@gmail.com">igotagba@gmail.com</a>
17	<b>Monsieur DJATOITE Minto</b>	Ingénieur Agrochimiste/Chef de la Section Phytopharmacie et Assistant au Secrétaire permanent et Rapporteur du Comité des Produits Phytopharmaceutiques	Tél : +228 22 51 44 04/90 86 71 72 Email : <a href="mailto:djatminto07@gmail.com">djatminto07@gmail.com</a>
<b>COMMISSION UEMOA</b>			
18	<b>Monsieur Hilaire SANOU</b>	Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement /Commission UEMOA /Chargé de l'Agriculture	Tél : +226 25 87 53/73 40 08 84 Email : <a href="mailto:hsanou@uemoa.int">hsanou@uemoa.int</a>